

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 205

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

OBJET

Aide départementale à la réhabilitation de 254 logements à Aix-en-Provence par
l'OPH Pays d'Aix Habitat

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
126 70**

RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 19 du 25 mars 2016, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2016 une enveloppe de 6 000 000 €, chapitre 204, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

L'OPH Pays d'Aix Habitat domicilié L'Ourmin CS 60455, 9, rue du Château de l'Horloge, 13096 Aix-en-Provence cedex 2, projette la réhabilitation de 254 logements situés résidences « Méjane » et « Calendal », quartier Encagnane à Aix en Provence.

Les deux ensembles comportent respectivement 134 et 120 logements. Livrés en 1972, ils ont bénéficié de l'actualisation du plan stratégique du patrimoine de l'office et ont été reliés au réseau de chauffage urbain assuré par une chaufferie au bois installée en 2013. Les économies de charges ainsi réalisées s'élèvent à environ 42 %.

Les travaux complémentaires envisagés et pour lesquels le Département est sollicité sont les suivants :

- Isolation des planchers bas et caves
- Remplacement des menuiseries
- Etanchéité des toitures
- Installation d'une VMC

Les loyers augmenteront de 11 à 27 % selon les typologies et dans la limite des loyers plafonds.

Les travaux d'amélioration thermique permettront un gain d'une à deux classes énergétique. Ils permettront, en outre, des économies de charges moyennes de 340 € par appartement et par an, représentant plus de 40 % de leur montant actuel.

Ce projet porte sur un coût prévisionnel de 5 562 293,02 € et une dépense subventionnable de 2 488 923 € TTC. Le Département est sollicité à hauteur de 15 % soit 373 338 €.

Le détail des dépenses se trouve en annexe I.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
18008	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	204-72-204183	2016-18008J	373 338 €
TOTAL A ENGAGER :					373 338 €

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH Pays d'Aix Habitat d'une subvention de 373 338 €, destinée à accompagner la réhabilitation des résidences « Calendal-Méjanès » à Aix-en-Provence ;
- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N° d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2016-18008J	1012764	Construction et réhabilitation bailleurs sociaux	373 338 €
TOTAL A AFFECTER :			373 338 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 204183, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL